

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 22 Avril 2015 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Dominique DESCHAMPS, Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine LEGER, Sophie LEROUX, Céline PRIGENT.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT , Louis ACONIN, José THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN, Philippe LANOIS, Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENTS EXCUSES : M. Bernard HOUYVET, ayant donné pouvoir à M. José THIEBAUT.

ABSENT (\$) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Céline PRIGENT.

1) Compte-rendu de la réunion du 18 Février 2015 :

Concernant la demande de subvention pour le parking poids-lourds, M. Frédéric BRIESMALIEN précise qu'il a voté contre l'octroi de subventions publiques à une entreprise privée. Il demande que cela soit inscrit sur le compte-rendu.

M. le Maire lui répond que ce parking servira à tous les chauffeurs de notre commune et qu'il est important de garder sur notre territoire une entreprise qui emploie plus de 500 personnes et que le terrain

appartient à la commune comme cela avait été expliqué lors de la précédente réunion

Par ailleurs, il souhaite recevoir le compte-rendu sommaire dès que celui-ci est affiché. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces demandes et de voter le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Vote du compte administratif commune 2014 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (1 abstention : M. Thierry FRAU) de voter le compte administratif commune 2014 qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 358 945,55 €

Recettes : 2 029 910,89 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 925 106,09 €

Recettes : 163 913,29 €

Excédent cumulé : 507 052,05 €

3) Vote du compte de gestion du Receveur :

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur séance tenante.

4) Affectation du résultat 2014 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité d'affecter :

- 398 546 € en section d'investissement,
- 515 013 € en report en fonctionnement.

5) Vote des 4 taxes :

Sur proposition de M. le Maire, considérant la baisse importante des dotations de l'Etat et pour permettre la continuation des investissements en cours, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 contre, M. Frédéric BRIESMALIEN), d'augmenter les taux des 4 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : de 14,11 % à 14,25 %
- Foncier bâti : de 14,06 % à 14,20 %
- Foncier non bâti : de 56,20 % à 56,76 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : de 17,87 % à 18,04 %

6) Vote du budget 2015 commune :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN), de voter les crédits du budget 2015 comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 529 009 €
- Section d'investissement : 2 026 590 €

7) Vote du compte administratif service des eaux 2014 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN, 1 abstention : M. Thierry FRAU) de voter le compte administratif 2014 du Service des eaux, qui se résume ainsi :

- Section d'exploitation :
Dépenses : 207 889,77 €
Recettes : 47 823,98 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 129 545,51 €
Recettes : 425 251,11 €
Excédent cumulé : 98 811,32 €

8) Vote du compte de gestion service des eaux 2014 :

Le Compte de gestion est voté séance tenante (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN).

9) Vote du budget 2015 du service des eaux :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget 2015 du Service des eaux comme suit :

- Section d'exploitation : 511 044 €
- Section d'investissement : 894 998 €

10) Augmentation du droit de place :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le droit de place pour les commerces au déballage (hormis le marché du Jeudi), de 50 à 70 €.

11) Fermeture de classe :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Académie de fermer une classe de l'école maternelle en raison de l'insuffisance des effectifs. Toutefois, la Directrice académique l'a informé que la situation serait revue en Juin avec un recomptage des effectifs prévus pour la rentrée.

12) Servitude FOURNIOUX :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude avec Mme Bernadette FOURNIOUX concernant la canalisation provenant de l'hôtel-restaurant la Tête noire, ceci afin de préciser les responsabilités et droits de chacun.

13) Modification des horaires d'ouverture des classes :

Pour faire suite au pont de l'Ascension, les enfants n'auront pas cours Vendredi 15 Mai et rattraperont la demi-journée du Vendredi

sur le Mercredi 13 Mai après-midi. Pour permettre l'organisation du transport scolaire, ainsi que de la cantine, le Conseil Municipal sollicite la modification des horaires pour cette journée, soit 9 h – 12 h et 14 h – 17 h.

14) Création d'un poste temporaire aux Services techniques :

Afin de former un agent au management de l'équipe des services techniques et de conseiller les agents plus jeunes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi temporaire d'agent de maîtrise territorial principal pour une durée de 6 mois. M. le Maire est délégué pour recruter l'agent qui remplira ces fonctions.

15) Demande d'aide à la pré-scolarisation :

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil départemental une aide à la préscolarisation en zone rurale, pour l'année scolaire en cours.

16) Traitement des demandes d'urbanisme :

Les Services de la DDT n'assurant plus le traitement des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} Juillet 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la totalité de celles-ci à compter de cette date.

17) Société LEDEX :

Pour faire suite à la délibération du 18 Février dernier, une démonstration d'éclairage public a été effectuée le 19 Mars dernier par la Société LEDEX. Le Conseil Municipal décide de confirmer à l'unanimité son souhait de s'engager avec celle-ci dans une phase d'expérimentation avec les demandes de subvention correspondantes, selon l'article 35 du Code des marchés publics.

Le 27 Avril 2015

**Le Maire,
Thierry FRAU**